

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Avril

## L'ÉMIGRATION

Sous ce titre, le *Petit Journal* publie un excellent article contre cette folie d'émigration, qui sévit depuis quelque temps en France. Nous recommandons la lecture attentive de cet article aux personnes atteintes de la tare de l'expatriement, elles verront que nulle part les allouettes ne tombent toutes rôties, et que la meilleure manière encore de combattre la misère, c'est le travail opiniâtre au milieu des siens.

Voici ce que dit le *Petit Journal* :

Depuis quelque temps un courant d'émigration, favorisé par les agents de compagnies de transport, s'est établi entre notre pays et les Etats de l'Amérique du Sud : nous avons eu déjà l'occasion de signaler ce mouvement et les déceptions qu'il a produites ; étudions-les de plus près : la question est d'autant plus pressante que tous les pays d'Europe et même l'Angleterre sont obligés de rapatrier leurs nationaux en détresse.

Les renseignements exacts sur la situation industrielle, agricole et sur les conditions nécessaires de l'existence dans ces pays font défaut.

Le meilleur moyen d'être fixé au sujet de la demande du travail et des conditions d'existence, ce serait de demander des renseignements à des agents n'ayant en vue que l'intérêt de nos compatriotes. Nous voulons parler de nos consuls généraux, consuls et vice-consuls établis dans ces contrées.

Comme il serait trop long et trop fastidieux de s'adresser individuellement à nos représentants accrédités, et que d'ailleurs il leur serait impossible de répondre aux quelques milliers de demandes qu'on leur adresserait, ne vaudrait-il pas mieux que notre gouvernement leur réclamât un rapport très circonstancié sur la situation industrielle et agricole de leur région et que ces rapports fussent publiés au *Journal Officiel* ?

Ceux qui se laisseraient tromper par des fallacieuses promesses seraient alors tout à fait dans leur tort.

Il y a trois genres d'émigration : l'émigration commerciale, l'émigration industrielle, l'émigration agricole.

Les deux premières se font généralement avec esprit de retour, après fortune acquise.

La troisième condamne l'émigrant à finir ses jours dans le pays d'adoption, car dans les pays nouveaux où la terre n'a pas encore de propriétés,

s'il est facile de se créer une exploitation de culture ou pastorale, il est impossible de s'en défaire, la quantité de terrains en friche étant telle que les nouveaux émigrants trouvent toujours à de meilleures conditions des terrains vierges.

De l'émigration commerciale, nous ne dirons rien. Disons seulement que pour créer des maisons de commerce en Amérique, en Océanie et en Extrême-Orient, il faut de grands capitaux.

L'émigration industrielle et l'émigration agricole sont celles qui sollicitent le plus de personnes et généralement des personnes peu aisées.

Nos ingénieurs, nos contremaîtres, nos ouvriers sont souvent sollicités d'aller porter leurs connaissances industrielles dans les pays d'outre-mer. Généralement, ingénieurs et contremaîtres ont des contrats avant leur départ. Un certain nombre d'ouvriers habiles en ont aussi.

Mais la plupart des ouvriers que l'on recrute depuis quelque temps s'en vont sans contrat, à la bonne aventure, se fiant aux promesses des agents recruteurs.

Il en est de même pour les cultivateurs auxquels on promet terres, instruments de labour, bétail, etc.

Ce qui séduit nos ouvriers ce sont les salaires élevés que l'on fait miroiter à leurs yeux. Mais on leur cache l'ombre de ce tableau enchanteur, c'est-à-dire la valeur des produits nécessaires à l'existence. Si les salaires sont cinq à six fois plus élevés qu'en France, la valeur de la monnaie est cinq fois moindre que chez nous, c'est-à-dire qu'on paye une piastre de cinq francs, pour un objet fabriqué valant 1 franc en France.

La nourriture, dit-on, est à bas prix ; un bœuf vaut vingt francs, un mouton cinq. C'est vrai ; mais au détail un boucher ne livre pas un morceau de bœuf pour moins de trois francs. Enfin ces pays ne produisent pas de blé et reçoivent leurs farines des Etats-Unis. Le pain est plus cher qu'en France. En outre les légumes y sont rares et par conséquent chers.

Les loyers sont en proportion et un ouvrier qui gagne 30 fr. par jour ne peut guère faire d'économies. Ajoutez que le système monétaire de ces pays est à base d'argent. Il n'y a presque pas d'or monnayé. Or l'argent perd trente pour cent sur le change de l'or.

Enfin, la circulation monétaire est en papier qui a cours forcé. De là résulte une nouvelle perte.

Le change varie dans des proportions très grandes ; et l'on a vu dans certains moments donner 220 piastres papier de 5 fr. 37 c. pour avoir 500 francs en or.

Qu'un ouvrier ayant réalisé un ou deux ou trois milliers de piastres d'économie après un long séjour dans ces pays songe enfin à rentrer en France, s'il veut rapporter sa fortune dans la mère patrie, il lui faudra en abandonner la plus grande partie pour la réaliser.

En ce moment c'est 60 0/0 de perte ; mais plus tard qui peut répondre que ce ne sera pas plus ?

— Les forteresses, avait répliqué le Gascon, non moins tenace, sont bonnes sur une terre solide, où l'immobilité est la première base de la force, et non sur un sol mouvant, où la rapidité est souvent la cause du succès. Vous considérez les vaisseaux comme des forteresses, dites-vous ; eh bien ! voilà pourquoi vos vaisseaux marchent comme des forteresses.

Cette riposte hardie avait vivement frappé M. du Terron.

Aussi s'était-il empressé d'envoyer le jeune homme à Paris, en le recommandant à son cousin le ministre, qu'il savait plein de sollicitude pour tout ce qui touchait à la réorganisation ou perfectionnement et à l'augmentation de notre flotte.

De son côté, Joël, non moins expansif — le bon vin délie la langue — avait narré par le menu à son ancien adversaire les différentes circonstances qui avaient présidé à sa naissance, accompagné sa jeunesse et déterminé son voyage dans la capitale.

Au terme de ce récit, comme notre héros venait de prononcer les noms des trois frères d'armes de Porthos, qui devaient lui servir de jalons dans ses recherches :

— Ah çà ! s'était écrié maître Bonaventure, lequel avait fini par prêter l'oreille — intéressé par la nouveauté de l'histoire — ah çà ! j'en connais au moins un, moi, des trois inconnus que vous citez...

— Est-il possible ? ..  
— M. d'Artagnan, sarpédaible !  
— M. d'Artagnan ? ..  
— Le capitaine-lieutenant des mousquetaires...

## NOUVELLES POLITIQUES

### Conseil des Ministres

Paris, 23 avril, soir.

Les ministres ont tenu, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot, une courte réunion qu'ils ont uniquement consacrée à l'exécution des affaires courantes.

M. Thénvenet, garde des sceaux, ministre des cultes, a soumis à la signature du président de la République des décrets aux termes desquels les abbés Berthet, Gilly, Servonnet et Baptifolier sont élevés à la dignité d'évêque. M. Berthet, curé de Serres (Hautes-Alpes), est nommé évêque à Gap ; M. Gilly, curé capitulaire de Nîmes, est nommé évêque de Nîmes ; M. Servonnet, chanoine à Lyon, est nommé évêque de Digne ; M. Baptifolier, curé de Saint-Bernard-Lachapelle, à Paris, est nommé évêque de Mendé.

### Boulangier

Le correspondant du *Petit Journal* à Bruxelles télégraphie :

J'ai vu le général Boulanger. Je lui ai demandé s'il s'en allait sans esprit de retour. Il m'a répondu que non, mais il a ajouté qu'il ne pouvait dire quand il reviendrait. Son retour est cependant certain, m'a-t-il assuré, car ses meubles sont arrivés à Bruxelles et on continue à aménager son hôtel de l'avenue Louise.

Quand j'ai prié le général de me mettre au courant de l'entrevue qu'il avait eue avec le délégué du gouvernement belge, il m'a répondu qu'il regretterait de ne pouvoir me satisfaire.

### M. Laguerre

C'est M. Laguerre qui a acheté le journal la *Presse*, dont il était déjà le directeur politique, pour la somme de 165,000 francs.

### Mouvement diplomatique et consulaire

Un important mouvement diplomatique et consulaire est, paraît-il, en préparation au ministère des affaires étrangères.

M. de Laboulaye, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, serait remplacé par M. de Montebello, ambassadeur à Constantinople, et M. Tricou, ancien ministre en Chine, serait chargé de représenter la France auprès du gouvernement ottoman.

### M. de Freycinet

M. de Freycinet, après avoir été forcé de garder la chambre pendant une huitaine de jours à la suite d'une forte bronchite, avait repris depuis jeudi ses travaux et ses réceptions.

Une rechute l'a empêché d'assister au dernier Conseil des ministres ; les médecins lui ont prescrit un nouveau repos de deux ou trois jours.

Les gentilhommes qui fréquentaient jadis mon établissement s'entretenaient assez de ses prouesses... M. d'Artagnan, le brave des braves, le malin des malins, maître sur maîtres, — maître sur tous !...

— Vraiment ? ...  
— Un héros à trois poils qui avait tenu tête au grand Richelieu et joué sous jambe cet intrigant de Mazarin... Sans parler d'un tas d'aventures, toutes plus incroyables les unes que les autres, dont il s'était toujours tiré à sa gloire et sans anicroche... Sous le feu roi, pendant la Fronde, en France, à l'étranger, partout !...

— Et qu'est-il devenu ce M. d'Artagnan ? ...  
Maître Bonlarron se gratta l'occiput :

— Ah ! fit-il, voilà le chiendent. Depuis que Sa Majesté boude sa bonne ville de Paris, je ne suis plus au courant des choses de la cour, et M. d'Artagnan est peut-être défunt, quoique les gens de cette trempe doivent avoir l'âme chevillée dans le corps...

— On pourra s'informer, opina Petit-Renaud.

— Mais à qui ? questionna Joël vivement.

— Hé ! sandieux ! il y a toujours des mousquetaires, et c'est bien le diable si ceux-ci ne se souviennent pas de leur ancien capitaine.

— Vous avez raison, mon ami. Maintenant il s'agit de savoir où je trouverai des mousquetaires.

Le cabaretier intervint :

— Faisant partie de la maison du roi, ils ont sans doute suivi celui-ci en Flandre.

— C'est juste, reprit le Gascon ; mais la campagne est terminée ; on dit que Sa Majesté vient de

### Encore une conversion

Le *Courrier du Soir*, parlant de la hausse actuelle du 3 0/0, dit qu'on s'accorde à voir dans cette tendance la préface de la conversion facultative du 4 1/2 en 3 0/0.

D'après ce journal, le taux de l'émission serait fixé à 85 francs.

### Les procès de M. Quesnay de Beurepaire

Le *Siècle*, organe de M. Thénvenet, complète les renseignements que nous avons donnés sur les poursuites que M. Quesnay de Beurepaire compte exercer contre les calomnieux.

Huit assignations seront lancées aujourd'hui même, au nom de M. Jules Quesnay de Beurepaire, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, contre l'*Autorité*, la *Cocarde*, le *Gaulois*, la *Presse*, l'*Intransigeant*, la *Gazette de France*, le *Triboulet*, et M. de Beurepaire-Louvagny, habitant la Somme.

Ces diverses affaires viendront, selon toutes probabilités, devant la 9<sup>e</sup> chambre présidée par M. Lauth, qui, d'ordinaire, juge tous les procès de presse ; elles seront appelées à l'audience du mercredi 1<sup>er</sup> mai. M. le substitut Ayraut prendra la parole en qualité de ministre public.

### L'Incident Atchinoff

On télégraphie de Saint-Petersbourg au *Daily Chronicle* :

Le gouvernement russe demandera comme compensation quarante mille roubles au gouvernement français, pour le bombardement de Sagallo effectué par l'amiral Olyry. L'archimandrite Paissi a évidemment provoqué un changement marqué dans le courant du sentiment public à l'égard d'Atchinoff, et l'on croit que le gouvernement ne s'occupera pas de l'affaire officiellement.

L'incident a porté un coup sérieux à la sympathie ressentie pour les Français. Plus on connaît les faits, plus on condamne les Français pour avoir tiré sur les sujets d'une puissance amie.

Paris, 20 avril.

Des avis autorisés démentent que la Russie ait l'intention de reprendre sous une forme quelconque l'affaire Atchinoff, et notamment de demander une indemnité au gouvernement français pour le bombardement de Sagallo.

### Banquets Boulangistes

Toujours et partout des banquets boulangistes. Dimanche, c'était à St-Denis. Plus de 2,000 personnes ont assisté à la réunion qui a suivi le banquet. M. Naquet, tout frais arrivé de Bruxelles, a lu une lettre du général Boulanger, dont nous extrayons les principaux passages :

Les souvenirs de l'Empire et ceux de la Révolution hantent à la fois nos gouvernants. Ils voudraient imiter de 1793 la terreur et de l'Empire, la candidature officielle.

rentrer à Lille ; donc les mousquetaires sont à Lille.

— J'irai à Lille, déclara Joël.  
— Minute ! fit l'ancien sergent ; point n'est besoin de pousser si loin : ils n'y sont pas tous, à Lille...

— Comment ? ...  
— Quelques hommes ont dû rester à Saint-Germain pour le service d'honneur de la reine...

— Vous croyez ? ...  
— J'en suis sûr, ayant rencontré l'autre jour à Paris un certain vicomte de Brégy, qui est de mes anciens clients...

— Un mousquetaire ? ...  
— Le brigadier de l'escouade qui a été laissée à Saint-Germain...

— Et vous pensez qu'il pourra me renseigner à l'endroit de M. d'Artagnan ? ...

— Puisqu'il a servi sous ses ordres, étant au corps depuis trente ans...

— Trente ans ! s'exclama Petit-Renaud, et on ne lui a pas encore fédu l'oreille ! Mais ce n'est plus un porte-mousquet. Ce doit être un porte-béquille !

Le cabaretier lui sourit paternellement.

— Monsieur d'Elicigay, vous êtes un gentil garçon qui n'a pas froid aux yeux, je l'ai vu tout à l'heure. Je suis même persuadé que vous deviendrez d'une jolie force en fait d'armes, quand vous aurez acquis plus de méthode et de sang-froid. Nonobstant, en dépit de son âge, je ne vous conseilerais pas de vous froter au brigadier de Brégy...

(A suivre.)

40 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### A la Recherche d'un Père

IX

— Je pense, avait répondu Petit-Renaud, qu'elle est en tous points opposée aux lois de la raison et en particulier à mon système ?

— Vous avez donc un système ? avait interrogé Duquesne avec sa brusquerie habituelle.

— Oui, monsieur, ne vous déplaît : un système qui consiste à alléger la proue et la poupe de nos vaisseaux de ces lourds châteaux d'avant et d'arrière, qui sont un obstacle à toute célérité de mouvements.

— Et quels maîtres vous ont appris une telle théorie, jeune homme ?

— La pratique et le bon sens.

Le vieux marin avait haussé les épaules :  
— Les châteaux d'avant et d'arrière, avait-il repris avec entêtement, sont indispensables, attendu qu'en cas d'abordage, l'équipage peut s'y retirer et s'y défendre, ainsi que dans une forteresse.

Ces malheureux, ils ne voient pas que si l'Empire a eu pendant dix-huit ans des majorités formidables, c'est que la candidature officielle lui était inutile, en ce sens que le pays dans ses grandes masses était avec lui.

La candidature officielle contre le pays, l'aventure du 16 Mai a prouvé ce qu'elle pèse, et, si impopulaires qu'ils fussent, les auteurs du 16 Mai ne l'étaient cependant pas au degré des hommes déconsidérés, dans leur honneur privé comme dans leur vie politique, qui détiennent le pouvoir aujourd'hui.

Quant à la terreur, ils se bornent à la parodier en miniature; ils savent par les leçons de l'histoire que lorsqu'on fait tomber des têtes on risque fort de perdre la sienne et ils ne sont pas désireux de faire de leur tête un enjeu. C'était bon pour les hommes de la Convention.

Mais les nains de la Chambre actuelle que cherchent-ils à défendre? La République? Elle n'est pas en cause, ils le savent bien. C'est nous qui la sauvons en l'arrachant à la déconsidération qu'ils avaient jeté sur elle et qui, sans nous, l'aurait infailliblement tuée. La Patrie? Nous sommes en paix avec toute l'Europe et ils n'ignorent pas non plus que, si nous ne transigeons pas avec sa dignité, nous sommes incapables de l'engager dans les aventures.

Ils seraient d'ailleurs singulièrement placés pour parler de force et de dignité nationales, ceux dont le chef, M. Ferry, osa, pour sa lamentable expédition du Tonkin, invoquer l'appui et la protection du gouvernement allemand.

Non, ce qu'ils veulent conserver, ce sont leurs places, leurs sinécures, leurs traitements et ceux de leurs parents innombrables. Ils sont condamnés, ils n'en doutent pas, mais ils veulent prolonger la fête le plus longtemps possible, Mais le peuple les a jugés, et leurs essais d'intimidation lui feront hausser les épaules de pitié.

Il regarde avec dédain et mépris, ce peuple, président et ministres, haute et basse cour, et il attend son heure, l'heure inévitable qu'il n'est au pouvoir de personne de retarder. Quand cette heure sera venue, nous nous retrouverons ensemble pour la lutte suprême, lutte électorale, lutte pacifique, aussi longtemps que nos adversaires ne sortiront pas les premiers de la légalité. Mais lutte qui sera un triomphe, le triomphe de la liberté sur l'oppression, le triomphe du droit sur l'iniquité, le triomphe de l'honnêteté sur la corruption.

**Election de Charenton**

Le scrutin de ballottage a eu lieu dimanche dans le canton de Charenton pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement. Voici les résultats de ce second tour :

MM. Eberlin, républicain. . . . . 3,900 Elu.  
Général Boulanger. . . . . 3,898

Le général Boulanger est donc battu.

**Projet d'alliance anglo-allemande**

Le voyage du comte de Bismarck à Londres avait pour but d'établir, entre l'Angleterre et l'Allemagne, une alliance défensive, indépendante de la triple alliance. L'Allemagne recherchait ce résultat parce qu'elle craint, dans une nouvelle guerre avec la France, pour ses colonies et sa marine naissante. Le gouvernement anglais aurait été disposé à considérer la question et aurait posé pour bases d'une future entente les deux conditions suivantes : que l'Allemagne considérerait la marche des Russes sur Constantinople comme un *casus belli*; que l'Allemagne avertirait la Russie que tout nouveau mouvement de sa part en Asie centrale, surtout du côté de Hérat, serait également considéré comme un *casus belli*.

Les auteurs de la nouvelle ne disent pas si un pareil arrangement a été conclu, mais il a été discuté entre lord Salisbury et le comte de Bismarck. L'Allemagne accepterait volontiers la première condition, mais la seconde l'a particu-

lièrement embarrassée. Finalement, le comte Herbert serait retourné à Berlin avec la conviction qu'une alliance anglo-allemande n'est pas impossible.

**Le Figaro :**

Un chiffre qui en dit plus que toutes les dissertations politiques sur l'état de la prospérité du pays.

Le 3 0/0 a fait 87,30, c'est-à-dire le plus haut cours du siècle.

**On lit dans le National :**

Plusieurs journaux constatent, avec une exaltation naïve qui nous effraie, que le 3 0/0 a fait hier 87,30, c'est-à-dire le plus haut cours du siècle : « Voilà, disent-ils, un chiffre qui en dit plus que toutes les dissertations politiques sur l'état de la prospérité d'un pays ! »

Nous avons expliqué ici même ce qu'il y avait de dangereux et de factice dans cette hausse excessive. Ce n'est pas la prospérité du pays qu'elle démontre, c'est autre chose : elle démontre que les gros spéculateurs, toujours les mêmes, manipulent aujourd'hui nos fonds d'Etat comme de simples valeurs minières ; elle démontre qu'ils poursuivent tranquillement leurs opérations louches avec l'appui complaisant d'un gouvernement dont le premier devoir serait de les tenir en respect ; elle ne démontre rien de plus, hélas ! et on le verra bien !

**En Algérie**

On a signalé à diverses reprises les allées et venues de certains personnages allemands plus que suspects.

Aujourd'hui, on signale dans Touat certaines agitations fomentées par trois espions allemands qui s'insinuent auprès des tribus fréquant cette oasis, à l'aide du déguisement arabe. Des mesures ont été prises pour mettre bon ordre à ces agissements.

**M. Antoine à Marseille**

M. Antoine, ex-député de Metz, a été accueilli à la gare aux cris de : « Vive Boulanger ! »

M. Siebecker, au début de la conférence a été sifflé et traité d'opportuniste.

Le vacarme a duré vingt minutes avant qu'il puisse parler.

L'orateur a protesté contre les divisions politiques et les intentions belliqueuses. Un banquet a suivi la conférence. A la fin du banquet, M. Antoine a prononcé un discours où il retrace la fidélité inaltérable de l'Alsace-Lorraine, et fait le procès en règle du boulangisme, qui menace d'étouffer les justes revendications des provinces annexées.

« Le général Boulanger, a-t-il dit, n'est que le plagiare de Bonaparte. »

M. Antoine assure que 89 guérira la France du boulangisme. Il conjure les Français d'abandonner une politique qui serait l'anarchie au dedans, l'abaissement au dehors, et de se réconcilier dans la République, pour la patrie.

**Général Saussier**

On mande de Bruxelles au XIX<sup>e</sup> Siècle : « Les renseignements parvenus au comité national concernant la déposition du général Saussier devant la commission de la Haute-Cour disent que le gouverneur de Paris n'a indiqué aucun fait sérieux à la charge du général Boulanger. »

« Sa déposition a été modérée. »

**La Ligue des Patriotes**

Le comité de la Ligue des patriotes à Marseille a décidé de retirer à M. Antoine le titre de président d'honneur, en raison de l'adhésion de ce dernier à la politique opportuniste.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Circulaire de M. Constans aux préfets**

M. Constans, ministre de l'intérieur, vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

Paris, 20 avril 1889.

Monsieur le préfet,

Le gouvernement de la République a décidé d'ouvrir les fêtes du centenaire de 1789 par une commémoration solennelle de la première séance des Etats-Généraux convoqués par la monarchie de l'ancien régime, et qui, par la fermeté et la sagesse des élus de la nation, soutenus par l'opinion, devinrent l'Assemblée nationale constituante. Cette commémoration sera célébrée à Versailles le 5 mai. Le président de la République, entouré des représentants de la France et des grands corps de l'Etat, adressera la parole au pays pour exprimer en son nom les sentiments de reconnaissance que tous les Français sans distinction d'opinion éprouvent pour la grande génération dont les lumières, le dévouement au bien public, les efforts et l'énergie ont fondé la société moderne.

La date de 1789 rappelle, en effet, l'abolition du régime féodal privé qui, avec ses abus, ses iniquités, ses misères, avait survécu au régime féodal politique. La division des provinces en départements; l'organisation du nouveau système d'impôts, assis sur l'égalité des personnes et tirés des sources diverses de la fortune privée; les premières ébauches du système complet d'éducation nationale, depuis les plus humbles écoles jusqu'à l'Institut, qui résume et personnifie toutes les sciences et tous les arts; l'abolition, sur le sol, de toutes les anciennes inégalités et, dans les familles, de tous les privilèges fondés sur la priorité de la naissance; la suppression des classes; la division de la propriété; l'affranchissement du travail relevé de ses longues humiliations et proclamé tout ensemble comme l'origine de toute richesse, de toute force pour l'Etat et de tout honneur pour le citoyen; la proclamation des droits de l'homme et du citoyen, qui sont maintenant comme la charte de toute nation libre; enfin, la patrie française elle-même surgissant des ruines de l'ancien régime et se reconstruisant elle-même dans ses fils, aspirant à vivre dans la paix et dans la liberté, moins encore pour leur propre gloire que pour l'honneur et le bien de l'humanité, de tels souvenirs sont la grandeur même de la France. A vrai dire, ils n'appartiennent à aucun parti et sont communs à tous les Français. Tous les régimes politiques, quels qu'ils fussent, tiendraient à honneur et à profit de les célébrer. C'est à la République, gouvernement nécessaire et définitif de la démocratie, fille des principes de 1789, que devait échoir cet honneur. Elle ne négligera rien pour donner aux diverses manifestations du sentiment national, dans le cours de cette année, tout l'éclat désirable.

En ce qui touche cette première date du 5 mai, le gouvernement de la République attache le plus grand prix à ce que, dans toutes les communes de France, ce grand jour soit marqué par des réunions, des réjouissances et des fêtes qui aient spécialement pour objet de ramener les esprits et les cœurs vers les événements mémorables d'où est sorti le monde du travail, de l'effort et du mérite personnel, qui jouit des bienfaits de la Révolution.

Partout où bat un cœur français, il faut qu'il y ait un mouvement, un cri de reconnaissance en communion avec les séances solennelles de Versailles, tenues à un siècle de distance et dans des conditions si différentes d'état politique et social, de liberté générale et de bien-être individuel.

Je vous prie, monsieur le préfet, de vous inspirer de ces considérations, soit dans les conver-

sations que vous aurez avec les maires des communes pendant la tournée de révision, soit dans les lettres et circulaires que vous voudrez bien leur adresser pour provoquer leur initiative et les inviter à réunir autour d'eux les conseils municipaux et leurs concitoyens dans une pensée commune de commémoration et de concorde.

Je vous laisse le soin de rechercher et de décider, suivant les localités et les tempéraments divers des populations, les moyens les plus propres à exciter en elles des sentiments qu'il importe d'y tenir en éveil.

Le 5 mai 1889 est plus qu'une fête nationale comme celle qu'on célèbre tous les ans le 14 juillet. Sans doute, les manifestations extérieures se ressemblent beaucoup dans les deux cas. Mais il y faudrait, cette fois, quelque chose de plus, et je ne saurais trop vous recommander d'étudier la manière dont on pourrait fixer les souvenirs de ce grand anniversaire dans la mémoire des générations nouvelles.

Vous voudrez bien me rendre compte des mesures que vous aurez cru devoir prendre et dont je vous laisse le libre choix.

Recevez, etc. Le ministre de l'intérieur, Signé : CONSTANS.

**La retraite des Instituteurs**

M. Jacquemart, député des Ardennes, vient d'adresser la lettre suivante à M. Fallières, ministre de l'instruction publique :

« Paris, le 16 avril 1889.

» Monsieur le ministre,

» J'ai eu récemment l'honneur de vous parler de la situation pénible, faite en ce moment, à un certain nombre d'instituteurs qui ne sont plus en fonction, depuis plusieurs mois, sans que pour cela, leur pension de retraite soit liquidée. La raison que vous m'avez donnée de ne pouvoir y porter remède immédiatement m'a paru péremptoire ; néanmoins, je reviens à la charge, ayant reçu de nouvelles confidences. Mes correspondants ne récriminent point. Ils connaissent, de longue date, votre bienveillante sollicitude, mais ils me demandent de tâcher de faire abrégé leur pénible attente. L'un d'eux me dit que depuis bientôt sept mois, il n'a touché ni appointement, ni retraite, ni quoi que ce soit. C'est là une situation lamentable à laquelle il est urgent de mettre fin. Mais comment est-elle possible ? Nous sommes au mois d'avril et le crédit de l'exercice affecté au service des retraites serait épuisé ! Véritablement l'administration a été, pour le moins, d'une imprévoyance fâcheuse, qui ferait croire à des esprits prévenus, que, malgré le bon vouloir des ministres, elle n'a pas plus souci de l'intérêt des humbles que du bon renom du gouvernement de la République.

» Si je suis revenu sur cette question, monsieur le ministre, c'est que j'y attache une grande importance, et qu'en outre, convaincu que vous pensez comme moi, j'espère que vous ferez l'impossible pour changer cet état de choses, regrettable à tous les points de vue.

» Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mes plus respectueuses salutations.

« A. JACQUEMART. »

**Fêtes du Centenaire**

La commission d'initiative de la fête du 5 mai s'est réunie le 19 avril. Dans cette séance le président a donné lecture d'une lettre dans laquelle M. Béverini-Vico, préfet du Lot, déclare accepter la présidence d'honneur de la commission des fêtes du Centenaire et remercie les membres de la commission de l'avoir choisi.

M. Calmon a soumis un projet de décoration de l'entrée de la kermesse.

Ce projet comprend deux vastes entrées du côté du square Fénelon, avec draperies aux couleurs nationales et mâts reliés entre eux par d'immenses guirlandes. De grands écussons, rappe-

Soudain, en effet, la voix de la malheureuse Vanda s'éleva avec une expression déchirante.

La pauvre enfant appelait à l'aide avec des sanglots convulsifs.

Les trois hommes frémirent à ces accents désespérés.

**XXV**

COMME QUOI LE SANGLIER, FORCÉ DANS SA BAUGE, FIT TÊTE A LA MEUTE, ET FUT ENFIN RÉDUIT AUX ABOIS.

Il y eut un moment de stupeur; les trois hommes se regardaient avec une douloureuse surprise.

Mais tout à coup le comte Armand se redressa; un jet de flamme jaillit de son regard.

— Oh ! s'écria-t-il avec égarement, c'est Vanda, c'est elle, ma bien-aimée !... Je veux !

Il s'élançait, Julian le retint par le bras.

— Silence, monsieur ! lui dit-il sévèrement ; restez ici, je vous l'ordonne !

— Oh ! pardon, pardon, mon ami ! répondit le jeune homme avec désespoir ; mais ces cris me brisent le cœur ! J'ai eu tort, c'est vrai ; mais entendez, mon Dieu ! entendez !

— J'entends, monsieur ; moi aussi, j'ai l'âme navrée de cette douleur ; mais je suis patient, parce que je veux réussir ; tandis que si je vous laissais faire, votre violence insensée perdrait tout !

— Vous avez raison, mon ami, répondit le jeune homme les yeux pleins de larmes ; pardonnez-moi, je suis un fou, un ingrat !

— Si atroce que soit la torture que m'impose votre volonté, je vous obéis.

GUSTAVE AIMARD (A suivre).

**LES AVENTURES**

**D'un Peau-Rouge**

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

**LES MORTS-VIVANTS**

XXIV

COMMENT LES COUREURS DES BOIS ATTEIGNIRENT ENFIN LE BUT DE LEUR DOUBLE PISTE, ET COMMENT FÉLITZ OYANDI EUT UNE DISCUSSION ORAGEUSE AVEC DARDAR, ET CE QUI S'ENSUIVIT.

— Le diable m'emporte ! grommelait-il entre haut et bas, si je n'ai pas cru entendre marcher et apercevoir un point rouge comme une étoile ! je je me serai trompé, pour sûr ; ces vieilles carrières sont hantées par des légions de démons, on ne sait jamais à quoi s'en tenir avec elles ! Il serait pourtant bien temps que le patron revienne ! La petite fait un boucan à tout casser ! Il n'y a pas moyen de lui fermer le bec. Allons, il n'y a rien ; j'y vas aller, puisque j'ai tant fait, jusqu'au Trocadéro, où sont les autres, j'm'ennuie d'être enfermé tout seul dans ce grand appartement, sans même pouvoir jaspiner un brin avec les larbins ; j'raônerai un zig, nous jargouillerons en tuant le ver ;

ça y est, tant pis !

Mais au moment où le pauvre diable allait s'engager dans une galerie latérale, un nœud coulant tomba sur ses épaules, et il roula comme une masse sur le sol humide du souterrain, sans même pousser un cri, en laissant du même coup tomber sa lanterne et son revolver.

Julian l'avait lacé à trente pas à la mode mexicaine.

En un tour de main le bandit, plus qu'à demi étranglé, fut bâillonné et garotté, en même temps qu'on le débarassait de ses armes et que le nœud qui lui serrait la gorge était relâché.

On ne lui avait laissé que les jambes de libres.

— Marche lui dit durement Julian ; si tu bronches, tu es mort !

— Gredin d'sors ! grommela le bandit tout en se hâtant d'obéir ; en voilà une déveine ! Où faut-il aller ? demanda-t-il après un instant.

— Conduis-nous à l'endroit d'où tu viens.

— Voilà l'escalier ; pas d'chance, tout d'même.

— Où conduit cet escalier ? demanda Julian.

— Aux chambres secrètes.

— Combien êtes-vous là ? ne mens pas, il t'en cuirait.

— Je suis seul ! Nom d'un nom ! c'est-y tannant tout d'même ! les autres sont au Trocadéro ; j'suis furé, quoi !

— C'est bien : monte, mais prends garde !

Foi d'la Venette, qu'est mon nom, j'ai pas menti ! J'suis mordu, quoi ! Contre la force, y' a pas d'résistance ; c'est vrai, parole sacrée !

— Silence ! monte, ou sinon !... — C'est bon, on y va. Gredin d'sort !

Il ne se fit pas répéter cet ordre péremptoire.

lant la réunion des Etats-Généraux de 1789, seront placés entre et sur les côtés des entrées.

Le type de la médaille commémorative de la fête a ensuite été choisi.

La commission d'initiative a aussi arrêté que la commission générale des fêtes du Centenaire serait convoquée pour jeudi prochain, et qu'on lui soumettrait le projet de programme de la fête du 5 mai.

Comme nous l'avons déjà dit, ce programme comprendra deux parties : la fête de jour et la fête de nuit.

La fête de jour commencera à deux heures de l'après-midi et se composera d'un tir national, d'exercices gymnastiques, de courses de vélocipèdes, d'assauts d'armes, etc.

La nuit, il y aura grande illumination de la kermesse, un bal champêtre et des jeux divers.

Enfin, de nuit et de jour, l'orphéon de Cahors et la musique cadurcienne doivent prêter leur concours, et six petites boutiques tenues par de charmantes fillettes, offriront aux visiteurs mille petits objets curieux et se rapportant à la fête célébrée.

**Les fêtes de Pâques**

Nous voyons toujours la même affluence se produire dans les églises aux grands anniversaires : Noël, la Toussaint, Pâques.

Dimanche matin, à la messe de communion, partout, le nombre des fidèles qui se sont approchés de la Sainte-Table était considérable ; à la Cathédrale, il n'avait jamais été plus grand.

A dix heures, messe pontificale, pendant laquelle la maîtrise a exécuté une superbe messe en musique, avec accompagnement d'orchestre.

**M. Béral**

Par arrêté du président du Conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, en date du 17 avril, M. Béral, sénateur du Lot, vient d'être nommé président du Comité consultatif des arts et manufactures, en remplacement de l'illustre M. Chevreul, décédé.

**Nomination**

Par arrêté du directeur de l'Enseignement primaire en date du 18 avril 1889, M. Triaire, inspecteur primaire (2<sup>e</sup> classe) à Montélimar, est nommé inspecteur primaire (même classe) à Cahors, en remplacement de M. Bernad, nommé dans l'Indre-et-Loire.

**Armée territoriale**

M. Villegoueix, lieutenant au 63<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au capitaine major du 131<sup>e</sup> régiment territorial.

**Acte de probité.**

Le nommé Barrié, Jules, âgé de 17 ans, journalier, demeurant à Cahors, rue des Boulevards, n<sup>o</sup> 10, ayant trouvé une somme de 400 francs sur les allées Fénelon, s'est empressé d'en faire la déclaration au bureau de police, où la nommée Gauthier, marchande de volailles, rue Bouscarat, propriétaire de l'argent perdu, est venue la réclamer.

Cet acte de probité honore d'autant plus le jeune Barrié qu'il était absolument seul quand il a fait sa trouvaille, et que sa mère et lui sont complètement indigents.

**Succès littéraires**

Nous lisons dans l'Echo des Trouvères de Toulouse :

Précis historique sur l'Hospitalité, de M. Louis Guiral, de Cahors, constitue un travail de recherches digne d'éloges, et c'est avec plaisir que le comité d'examen lui décerne une mention très honorable.

Dans le Concours international de l'Académie littéraire et musicale de France, on remarque que M. Louis Guiral a eu également une mention honorable pour son Précis historique sur l'Imprimerie.

Nous adressons nos félicitations les plus sincères à l'infortuné chercheur dont les efforts viennent d'être couronnés de succès.

**Annnonce des crues du Lot**

De nouvelles et utiles mesures viennent d'être adoptées par l'administration de la navigation pour prévenir les riverains du Lot des crues pouvant occasionner les dégâts.

Dorénavant des avis télégraphiques seront envoyés directement aux maires des communes de Capdenac, Saint-Pierre-Toirac, Cajarc, Saint-Martin-Labouval, Bouziès et Vers.

Ces maires feront afficher en un lieu connu d'avance du public les télégrammes reçus.

Les télégrammes n'indiqueront du reste aucune cote de hauteur des eaux. Ils porteront simplement cette mention : *Crue moyenne ou grande crue.*

Les hauteurs de ces crues moyennes ou grandes seront repérées aux abords de toutes les écluses, d'une manière très apparente, afin que les intéressés puissent se rendre un compte exact de l'importance de la crue annoncée.

**M. Latour d'Affaure**

Nous apprenons le décès du vénérable doyen des prêtres du diocèse, M. Latour d'Affaure, ancien curé de Trentels. Il était né le 5 septembre 1798 à Labastide-du-Vert, canton de Catus.

**Le nouveau règlement dans les lycées et collèges**

Voici le nouveau règlement qui va être mis en vigueur dans les lycées et collèges à la rentrée de Pâques.

Il y aura classe le jeudi matin et, par contre, congé l'après-midi du mardi.

Plus de grandes retenues le dimanche : elles se feront le mardi, de 10 heures à 11 heures 1/2, et le jeudi, de 10 heures 1/2 à midi pour les in-

ternes, et 1 heure 1/2 à 4 heures pour les externes.

Les petites punitions seront remplacées par le « peloton de punition » d'un quart d'heure au moins et d'une demi-heure au plus.

Entre chaque classe, il y aura, à l'avenir, cinq minutes de récréation, et chacune des classes ne pourra durer plus d'une heure et demie.

**Les fêtes de 5 mai**

Bonne nouvelle pour les écoliers :

Le ministre de l'instruction publique vient de notifier aux autorités académiques une décision qui accorde aux élèves des lycées et collèges de garçons et filles, un congé supplémentaire du samedi 4 mai, après la classe du soir, au mardi 7 mai, une heure de l'après-midi, en l'honneur du Centenaire des événements de 1789.

**Les enfants abandonnés**

D'après une ordonnance du 8 février 1823, les enfants abandonnés ne peuvent être admis dans les hospices lorsqu'ils ont plus de douze ans. Un arrêté du ministre de l'intérieur vient de modifier cette règle, qui présentait de graves inconvénients. Désormais, il n'y aura plus de limitation d'âge.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 8 avril 1889

Présidence de M. Valette, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. M. Caste, instituteur à Bagat, présenté par MM. Greil et Girma, est élu membre correspondant de la Société des Etudes.

D'intéressants documents concernant l'ancienne famille quercynoise, Palhassé de Salgues, de Figeac, sont communiqués par M. Greil. Le même membre donne lecture d'une lettre de M. Malinowski à M. Lebègue, professeur à la faculté des lettres de Toulouse, au sujet des anciennes inscriptions grecques existant dans le département du Lot. M. Malinowski ne connaît que celle qui se trouve gravée sur un bénitier en bronze dans la chapelle du Lycée de Cahors et dont voici la traduction :

*Lave tes péchés et pas seulement ton visage.*  
Le vers grec a ceci de particulier que les lettres qui le composent forment les mêmes mots en lisant la phrase soit de droite à gauche soit de gauche à droite. On trouve cette inscription sur plusieurs bénitiers de l'art bysantin. Elle est citée dans un ouvrage de M. A. Canel, ayant pour titre : « Recherches sur les jeux d'esprits, les singularités et les bizarreries littéraires. »

M. Blanc lit une gracieuse poésie intitulée : « le Printemps. » M. l'abbé Gary donne ensuite lecture de quelques notes extraites d'un article publié par M. l'Aussi dans la Revue de Saintonge et d'Aunis (VIII<sup>e</sup> vol., 4<sup>me</sup> livraison) concernant l'église de Lonzac (Charente-Inférieure), bâtie par Galiot de Genouillac de 1520 à 1530, à la mémoire de Catherine d'Archiac, sa première femme, qui y fut inhumée. Il y a une ressemblance frappante entre l'église de Lonzac et l'église d'Assier, édifiée quelques années plus tard. La façade est la même. Une frise de 0,80 centimètres, moins riche et moins variée que celle d'Assier, entoure l'édifice. On y remarque la fameuse devise : *Galliot aime fortune* et cette autre : *Sicut era in principio*. M. d'Aussi donne une explication très rationnelle de cette double devise. Il rejette l'insinuation malveillante de Brantôme, d'après laquelle cette devise ferait discrètement allusion à la passion inspirée au grand-maître de l'artillerie par Louise de Savoie, mère de François I<sup>er</sup>. « Il est, dit-il, difficile d'admettre que si, en pareille circonstance, Galiot eût fait choix d'une devise amoureuse, il se fût complu à la répéter des centaines de fois sur un monument religieux et jusque sur le tombeau de l'épouse qu'il avait perdue. Il doit évidemment exister une corrélation entre cette première devise et la seconde : *Sicut era in principio* ; celle-ci éveille l'idée d'une durée sans fin, elle rappellerait l'éternité de son amour pour une qui à notre avis, ne peut-être que Catherine d'Archiac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Président, VALETTE  
Le Secrétaire, J. GARY.

**GRAMAT**

Les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Gourdon ont été passées en revue le 18 courant, à Gramat, par le lieutenant-colonel, chef de la 17<sup>e</sup> légion (bis).

**GOURDON**

L'assemblée générale de MM. les notaires de l'arrondissement aura lieu le jeudi 2 mai.

— Notre compatriote, M. Bennet, économe à l'école normale de Moulins (Allier), est appelé aux mêmes fonctions à Guéret (Creuse).

— M. Bart, brigadier de gendarmerie à pied, en résidence à Gourdon, est admis, par décision du 10 de ce mois, à faire valoir ses droits à la retraite.

— Le fils d'un de nos concitoyens a été, dimanche au soir, victime d'un accident qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves. Pendant la représentation du Cirque Bordelais, le cheval savant, effrayé sans doute par les cris, ou, en tous cas, mal disposé ce soir-là, sortant de la piste et escaladant les barrières — barrières insuffisantes — s'est précipité tête baissée sur le jeune Charles Dambert et lui a fait à la poitrine des contusions nombreuses. Transporté meurtri au domicile de ses parents, ce pauvre enfant a reçu les soins de M. le docteur Larroque, qui a donné l'assurance que ses blessures

ne présentaient aucun danger, mais seraient cependant douloureuses et longues à guérir.

Nous devons ajouter que la bonne du conservateur des hypothèques, qui se trouvait à côté du jeune Dambert, a été également contusionnée et a perdu dans la bagarre un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'elle n'a pu retrouver.

**FONTANES-LUNEGARDE**

Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 12 avril 1889, l'école publique de filles de Fontanes-Lunegarde a été laïcisée.

Un incendie s'est déclaré à Lunegarde mercredi dernier, dans la propriété de M. Plimpon.

A l'appel du tocsin, toute la population se porta sur les lieux du sinistre. Grâce au dévouement de tous, le feu fut vite conjuré.

Les pertes ne sont couvertes par aucune assurance, bien que la victime ait déjà subi deux autres sinistres.

**MONTAUBAN**

On lit dans le *Patriote*, de Montauban :

Onze soldats du 11<sup>e</sup> de ligne ont failli être empoisonnés, vendredi, dans les circonstances suivantes :

Ils s'étaient réunis pour manger, au repas du matin, des harengs fumés, qu'ils firent bouillir et qu'ils trouvèrent excellents.

Vers trois ou quatre heures de l'après-midi, tous ceux qui avaient mangé des harengs ressentirent des douleurs d'entrailles, auxquelles ils n'ajoutèrent pas tout d'abord une grande attention.

Cependant, les douleurs allaient en augmentant, et, vers neuf heures du soir, les hommes couraient un véritable danger.

On se hâta de faire prévenir le médecin le plus proche du quartier, M. Millès-Lacroix, qui accourut aussitôt, et qui, après avoir entendu le récit des soldats, conclut à un empoisonnement par les harengs.

Une énergique médication fut appliquée, et, quelques heures après, nos braves troupiers étaient débarrassés de leurs tranchées et de leurs coliques.

On ne s'explique encore pas comment ce fait a pu se produire.

Le hareng fumé est généralement inoffensif. Il faut croire que l'un de ces harengs, absolument avarié, aura fait tout le mal.

**MARMANDE**

On écrit de Marmande (Lot-et-Garonne) : Le bruit courait en ville qu'un fusil modèle Lebel avait été soustrait à la caserne du 20<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Marmande.

Des informations que nous avons prises, il résulte, en effet, que la culasse mobile d'un fusil Lebel a disparu sans qu'on ait pu savoir, jusqu'à présent, ce qu'elle est devenue.

Le militaire qui avait en sa possession le fusil auquel a été enlevée la culasse mobile en question, était en ville quand on a constaté la soustraction. A sa rentrée au quartier, il a été immédiatement mis au secret, mais il a pu prouver que le vol avait été commis pendant son absence et on l'a remis en liberté.

Le quartier tout entier a été consigné et les recherches les plus minutieuses ont été faites sans amener aucun résultat.

Nos lecteurs savent que la culasse mobile est la partie du fusil qui renferme tout le mécanisme de l'arme ; c'est donc un objet d'une grande importance qui a été enlevé dans un but incontestablement criminel.

**RODEZ**

Le *Pays noir*, journal boulangiste de Decazeville, annonce que le commissaire de police a reçu de M. Constans trois plis renfermant l'ordre de procéder à des perquisitions au domicile de trois personnes de Decazeville, et, quel que soit le résultat de ces perquisitions, d'arrêter immédiatement les trois personnes en question et de les conduire à la prison de Villefranche.

Un télégramme, ajoute le *Pays noir*, doit ultérieurement prévenir la police de Decazeville du moment exact auquel elle devra exécuter les mesures prescrites.

**LISIEUX**

On vient d'écrouer à la prison de notre ville un horloger de Glos, nommé Bouvier. Bouvier est accusé d'avoir fabriqué et émis de la fausse monnaie.

Tous les outils dont il se servait pour cette fabrication ont été saisis, ainsi qu'une pièce prête à être mise en circulation.

Cet individu qui, jusqu'à ce jour, passait pour un très honnête homme, est âgé de vingt-huit ans, marié et père d'un enfant ; il était très connu dans le *vélo-sport*, et il avait remporté dans ces courses un grand nombre de prix.

**AGRICULTURE**

**Le Hanne-tonnage**

Un de nos puissants ennemis fait en ce moment ses préparatifs de levée en masse pour s'abattre bientôt, l'estomac creux, sur nos champs, dans nos bois et jusque dans nos jardins, et dévorer dans leurs germes les espérances de notre laborieuse légion de cultivateurs.

Ce vulgaire ennemi est le hanneton. Les rayures blanches et noires de son ventre, sont les couleurs de l'invasion. Le hanneton arme, veillons.

Un kilogramme de cet insecte représente douze cents sujets. C'est un agronome qui, par profession, a fait le calcul ; or, dans un seul

canton de la Mayenne, le canton de Gorron, il a été détruit, en 1887, 75,000 kilogrammes de hannetons : soit près de cent millions de ces ravageurs.

Chacun de ces kilogrammes a été payé dix centimes.

Ce fructueux massacre est dû aux efforts du syndicat de hannetonage qui s'était formé dans la localité. Et l'un des moyens les plus pratiques employés a été l'embauchage des écoliers de la région. Sous la conduite de leurs instituteurs et munis de seaux contenant du lait de chaux, — pour étouffer les insectes, — ces enfants ont obtenu la majeure partie des résultats mentionnés plus haut.

En présence des services rendus par les syndicats de hannetonage, nous exprimons le vœu de voir s'étendre cette institution, limitée aujourd'hui à quelques départements.

Il y a urgence, car, d'après les dévastations constatées dans le cours des printemps précédents, on redoute une invasion désastreuse.

S'appuyant sur la loi du 26 ventôse de l'an IV, une circulaire ministérielle vient d'appeler chaleureusement l'attention des municipalités sur l'échenillage, sur le hannetonage et notamment sur la protection des nids des petits oiseaux, nos précieux auxiliaires.

La guerre au hanneton par la destruction du ver blanc est illusoire ; le ver blanc, est difficile à atteindre, il n'est facilement visible qu'au moment où le grain en germe sort de terre. Il est alors trop tard.

C'est le coléoptère qu'il importe d'exterminer.

**Le Vignoble français à l'Exposition.**

Dans le but de mettre sous les yeux du public, pendant l'Exposition universelle de 1889, les différentes variétés de cépages cultivés en France ou à l'étranger et de montrer ainsi l'importance et le succès de la constitution du vignoble français, M. le ministre de l'agriculture a décidé que, par dérogation à l'article 2 du décret du 25 février 1888, les vignes provenant des arrondissements phylloxérés pourront être admises à l'Exposition universelle de 1889.

Pour conjurer tout danger d'extension du phylloxéra, les vignes destinées à l'Exposition devront être désinfectées dans leurs parties aériennes et souterraines au moyen d'une solution au sulfocarbonate de potassium, la terre dont le plant sera extrait, préalablement désinfectées par une injection au sulfure de carbone à raison de 20 grammes par mètre carré. Dans le cas où les feuilles présenteraient des galles, ces feuilles seraient enlevées.

Les importateurs de vignes destinées à l'Exposition devront s'adresser à M. le professeur départemental d'agriculture, délégué du service phylloxérique, domicilié à Toulouse, rue d'Ambuisson, 15, pour obtenir la délivrance du certificat constatant que les opérations de désinfection ci-dessus prescrites ont été exécutées scrupuleusement en sa présence.

Ce n'est, d'ailleurs, que sur la présentation de cette prière que l'entrée à l'Exposition de ces plants pourra être effectuée.

**La question des vins**

On sait qu'une commission a été nommée par la Chambre dans le but d'élaborer un projet de loi tendant à réprimer les fraudes qui se commettent dans les vins.

Cette commission après avoir examiné la question, a rédigé une proposition de loi dont voici les principaux articles :

Art. 1<sup>er</sup>. — Nul ne pourra expédier, vendre ou mettre en vente, sous la simple dénomination de *vin*, un produit autre que celui de la fermentation des raisins frais.

Art. 2. — Le produit de la fermentation des mares de raisins frais avec addition de sucre et d'eau ; le mélange de ce produit avec le vin, dans quelle proportion que ce soit, ne pourra être expédié, vendu ou mis en vente que sous le nom de *vin de marc*.

Le produit de la fermentation des raisins secs avec de l'eau ne pourra être expédié, vendu ou mis en vente que sous la dénomination de *vin de raisins secs* ; il en sera de même du mélange de ce produit, quelles qu'en soient les proportions, avec du vin.

Art. 3. — Le produit de la fermentation des fruits, fleurs, grains, graines et autres matières saccharifères quelconques ; le mélange de ces produits avec le vin, dans quelque proportion que ce soit, ne pourra être expédié, vendu ou mis en vente que sous le nom de *vin de fruits, vin de fleurs, vin de grains, vin de graines, vin de matières saccharifères*, etc.

Art. 4. — Les flûts ou récipients contenant les dites boissons devront porter dans tous les cas en caractères apparents les dénominations exigées par les articles 2 et 3.

Les livres, factures, lettres de voitures, connaissements, devront contenir les mêmes indications, suivant la nature du produit livré, et quels que soient sa provenance et son nom générique.

Art. 5. — En cas de contravention aux articles ci-dessus, les délinquants seront punis d'une amende de 25 fr. à 500 fr. et d'un emprisonnement de dix jours à trois mois. L'article 463 du code pénal sera applicable.

En cas de récidive, la peine de l'emprisonnement sera toujours prononcée.

Les tribunaux pourront ordonner l'impression et l'affichage des jugements aux frais du condamné.

Art. 6. — L'article 235 de la loi du 28 avril 1816 sur les visites dans les brasseries et distilleries ; l'article 11 de la loi du 3 juillet 1846, concernant la fabrication des cidres et poirés, sont applicables aux fabriques de vins spécifiés aux articles 2 et 3.

Art. 7. — Dans le délai d'un mois, à partir de la promulgation de la présente loi, un règlement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles les intéressés pourront faire prélever avec le concours de l'autorité, des

échantillons permettant d'établir les responsabilités en cas de contravention ou de délit.

Telle est l'économie de cette loi qui sera soumise prochainement à l'examen et au vote de la Chambre.

**Renseignements, recettes et conseils utiles**

**DESTRUCTION DES PARASITES DES MELONNIÈRES**

*Limaces et escargots.* — Il est un artifice bien simple pour empêcher leurs déprédations. Pour cela, il faut prendre des lattes en bois blanc, de 3 à 5 centimètres de large et de 1 ou 2 centimètres d'épaisseur; les laisser s'imbiber, durant quelques jours, dans une très forte dissolution de sulfate de cuivre (vitriol bleu, couperose bleue), puis entourer votre série de pots ou vos plantes, quelles qu'elles soient, d'un cadre fait de ces lattes, posées et bien appuyées sur la terre, afin que le dessous soit inaccessible.

*Fourmis.* — En second lieu viennent les fourmis qui minent le plant à travers toutes les ramifications des racines, et, bien souvent, l'enterrent tout entier. Pour les détruire, il suffit de renverser sur la fourmilière, à l'endroit qui vous paraît le plus peuplé, un pot à fleurs de 10 à 15 cent. de diamètre, selon l'importance de la caillasse. Deux ou trois jours après, le pot est non seulement plein de fourmis, mais de leurs œufs. Après en avoir fait brûler le contenu, on remet aussitôt le pot à la même place et l'on recommence la chasse jusqu'à complet anéantissement de ces opiniâtres parasites.

*Pucerons.* — Le parasite le plus funeste aux melonnières est, sans contredit, le puceron, véritable phylloxéra des melons.

Quand l'invasion par cet insecte n'est qu'à son début, et qu'on peut recouvrir complètement de cloches ou de châssis le ou les plants attaqués, il y a un remède qui réussit assez souvent, le voici :

Boucher complètement toutes les issues des couches recouvertes de leurs châssis, tous les joints, toutes les fentes, tous les trous, enfin tous les endroits par où l'air pourrait avoir accès. Déposer sur la terre parmi les plants de melons et surtout aux endroits atteints par l'insecte, des tampons de ouate ou de chiffons imbibés sur place d'essence de pétrole. Sans doute, la vapeur dégagée par cet hydrocarbure est un poison pour l'animal de même que pour le végétal, mais celui-ci résistera plus longtemps que celui-là à l'effet délétère du gaz.

**DESTRUCTION DES MOUSSES DANS LES PRAIRIES**

Vous avez une prairie dans laquelle la mousse abonde depuis plusieurs années; sur quelques points, elle a atteint une hauteur de 0 m. 03 à 0 m. 4, et vous désirez savoir comment vous pouvez la détruire. Dans de telles conditions, une application de 400 à 500 kil. de sulfate de fer paraît être la dose la plus convenable. On peut répandre le sel à la pelle ou par tout autre procédé qui paraîtra plus commode, ou bien en dissolution, en le faisant dissoudre dans l'eau à raison de 5 kil. par hectolitre et en arrosant.

**DEUX AVOINES REMARQUABLES**

Depuis quelque temps on préconise beaucoup la culture de deux variétés d'avoines excessivement remarquables. Ce sont l'avoine noire de Belgique et l'avoine merveilleuse de Suède.

Le poids à l'hectolitre de l'avoine noire de Belgique est de 53 à 58 kil., tandis que celui des autres variétés oscille entre 40 et 49 kil., seulement. Son rendement s'est élevé jusqu'à 42 hectol. à l'hectare.

Quant à l'avoine merveilleuse de Suède, il a été constaté qu'elle a donné presque partout les plus hauts rendements en paille et en grain.

**Nouvelle application de l'air comprimé**

L'air comprimé qui a été depuis quelques mois employé par M. Popp à tant d'usages divers, a reçu ces jours-ci une nouvelle application. Ce nouveau service a été inauguré à l'entrepôt du quai Saint-Bernard, chez M. Hortaux, négociant en vins.

Grâce à l'emploi de l'air comprimé, l'élévation et la manipulation des vins se fera désormais beaucoup plus rapidement et beaucoup plus économiquement. Au lieu de se servir de pompes, de moteurs à vapeur ou à gaz pour élever, manipuler et transvaser les vins, au lieu de perdre quatre ou cinq heures à ces opérations, on pourra, en quelques minutes, faire passer le contenu des muids dans les foudres et réciproquement. On aura de plus cet avantage que les vins ne seront pas abîmés, brisés, comme on dit, par les clapets des pompes.

Le mécanisme de la nouvelle opération est des plus simples : une conduite amène de l'usine Popp, l'air comprimé à la Halle aux vins. Là il est distribué par des canalisations et chaque négociant peut avoir son compteur à air, comme on a presque partout un compteur à gaz.

On fait arriver l'air comprimé dans le récipient à vider, et par le seul effet de la pression qui s'exerce à la surface, le liquide s'écoule ou monte dans les tuyaux, sans secousse, sans interruption et sans danger aucun, grâce à un système fort ingénieux de bondes et de soupapes qui suppriment toute éventualité d'explosion.

Les expériences faites en présence de M. Popp, directeur de la Compagnie, d'un grand nombre de négociants de l'Entrepôt et de l'intendant Raison, ont pleinement réussi. Il est à prévoir que la nouvelle application de l'air comprimé se généralisera très rapidement à la Halle aux vins.

**Essai de Pulvérisateurs**

Suivant le désir exprimé par les fabricants de pulvérisateurs, la Société agricole et industrielle du Lot procédera le samedi 10 mai à 2 heures du soir, sur la place Thiers, à Cahors, à l'essai des divers instruments de pulvérisation destinés à combattre le mildiou de la vigne et autres parasites végétaux.

Les fabricants ou dépositaires de ces appareils qui désireraient y prendre part, devront être munis des accessoires que comporte ce genre d'essai.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 8 mai inclusivement au Conservatoire de la Société, rue du Lycée à Cahors.

**Bibliographie**

**Aventures extraordinaires d'un savant russe**

Deuxième partie (Le Soleil et les Petites Planètes)

Nous avons parlé à nos lecteurs, lors de son apparition, de ce remarquable ouvrage, pour lequel le célèbre astronome, Camille Flammarion, a bien voulu écrire une préface, et dont la première partie, mise en vente à l'occasion des étrennes, a remporté le plus éclatant succès de librairie qui se soit vu depuis longtemps.

L'éditeur Edinger, à l'occasion des fêtes de Pâques, fait paraître : « Le Soleil et les petites Planètes, » deuxième partie des *Aventures d'un Savant Russe*, et il nous paraît indispensable de dire ici quelques mots du très intéressant voyage céleste entrepris par le héros de ce roman scientifique, Michail Ossipoff et ses compagnons.

Quittant la lune, première étape de leur circumnavigation aérienne, les hardis touristes visitent Vénus, Mercure, le Soleil, pour aborder sur Mars et ses satellites, d'où ils passent en revue la série des petites planètes, dites télescopiques. Au point de vue purement scientifique, ce second volume est donc un ouvrage d'actualité, car le public n'est pas sans se rappeler les cataclysmes signalés il y a quelques mois sur Mars, par nos astronomes, cataclysmes qui ont bouleversé de fond en comble la brillante planète et soulevé dans le monde savant de si ardentes polémiques.

Puis leur imagination aux données scientifiques, les auteurs nous font assister à ces désastres effroyables, dont rien sur notre monde ne peut donner une idée, et nous exposent, sans s'écarter des thèses admises par la science, leurs hypothèses toujours marquées au coin de la vraisemblance et de la philosophie la plus saine et la plus rationnelle.

L'espace nous manque pour nous étendre davantage sur ce sujet, qui cependant mériterait de plus amples développements; nous nous voyons, à notre grand regret, obligés de renvoyer nos lecteurs au livre lui-même; nous ne voulons pas cependant terminer sans déclarer qu'il nous a rarement été donné de lire un ouvrage plus captivant. Gais ou dramatiques, les épisodes dont est remplie cette seconde partie, donnent lieu à un récit vif, alerte, plein de verve et d'esprit; sans compter que plus de 500 dessins d'Henriot, de nombreux croquis scientifiques et plusieurs vues astronomiques, apportent à ce nouveau volume le même cachet artistique qui a valu tant de faveur au précédent.

A ceux qui ont lu la première partie, nous n'avons rien à dire; ils tiendront à poursuivre, avec les héros dont ils ont déjà fait connaissance, cette étonnante pérégrination céleste; aux autres, nous ne pouvons donner de meilleur conseil que de mettre, sans tarder, dans leur bibliothèque, cette publication classée aussitôt que parue, parmi celles qui s'adressent à tous, pères de famille et gens du monde, en raison de son fonds scientifique et par sa forme originale.

Le prix de ce magnifique volume, grand in-8° de 550 pages, n'est que de 4 francs, broché; 8 fr., relié en toile anglaise. On peut le recevoir franco en gare, en ajoutant 60 centimes pour le port — Chez tous les libraires ou à Paris, 34, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Signalons l'apparition des séries 20 et 21 des *Œuvres complètes d'Alfred de Musset* publiées en livraison populaires illustrées à 10 centimes. Margot illustré par Rouffio et Croisilles illustré par Poirson composent ces deux séries qui sont empreintes d'un cachet artistique tout particulier.

**LE TOUR DU MONDE.** Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1476<sup>e</sup> livraison (20 avril 1889). — Chez les Cannibales. Voyage dans le Nord-Est de l'Australie par M. Lumboltz — 1880 1884. — Texte et dessins inédits. — Quatorze gravures de Tofani, Thiriart, Y. Pranshokoff, Gobin et P. Langlois.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79 à Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 855<sup>e</sup> livraison (20 avril 1889). — Texte : L'épave mystérieuse, par Mme de Nanteuil. — Architecture microscopique, par Ch. Joliet. La poule aux œufs d'or, par Henri Fayel. — Tout droit par \*\*\*. — La botte d'argent, par \*\*\*. — Secondes vacances de Penteclotte, par Louis Rousset.

Dessins de : Ed. Zier, Ch. Maynard, etc., etc. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, Paris.

Intéressantes biographies à signaler dans la 179<sup>e</sup> livraison de la *Grande Encyclopédie*, notamment celle du président de Brocques, celle de lord Brougham, le célèbre homme d'Etat anglais; celle de M. Brouardel, le médecin légiste bien connu; celle de Brousselle, le fameux parlementaire. — Une livraison spécimen est envoyée contre 1 franc en timbres-poste. H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, à Paris.

Le *BON JOURNAL* illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 20, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 306 (21 avril 1889). — Sommaire : Raoul Bonnelly, Pérégrinations d'un Virgile. — Georges Ohnet, le docteur Rameau (suite). — Jules Mary, la Nuit Maudite (suite.) — Charles Leroy, Poivre et Sel. — Albert Delpit, Disparu, (suite). — Frédéric Soulié, les Aventures de Saturnin Fichet (suite).

SI-NICOLAS, 10<sup>e</sup> année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Som-

maire du numéro 17 (20 avril 1889). — Cinq-quant-troisième jeudi de St-Nicolas. — Portrait du lauréat du cinquante-deuxième jeudi. — Le tricot de Maman, Jany. — Le portrait de Chitann Morthe Bertin. — Une bibliothèque, Eudoxie Dupuis. — Tirelire aux devinettes. Illustrations par B. de Monvel, Thadée, Gilbert, M. Donal, Gaillard, etc., etc.

**LE MONDE ILLUSTRÉ**, Bureau 13, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 20 avril 1889. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Un carême civique en 1789, par G. Lenôtre. — Nos gravures : Les rameaux au XVIII<sup>e</sup> siècle; l'Exposition universelle; théâtre illustré; Le duc de Nassau et son fils; La haute cour de justice; Le général Poizat, en tournée d'inspection dans l'oasis de Bou-Sada; La vitrine des diamants de la couronne — La catastrophe de Samoa; Un beau livre: Chronique du règne de Charles IX. Chronique des beaux-arts, par Olivier Merson. — Marine, nouvelle par Tribby. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique du sport. — Monde financier. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

Gravures : Les rameaux au XVIII<sup>e</sup> siècle. — L'Exposition universelle : Les peintres en bâtiments au palais des Arts libéraux; La voie ferrée et les galeries extérieures des industries diverses. — Le duc Adolphe de Nassau. — Le prince Guillaume Alexandre. — La nouvelle vitrine des diamants de la couronne. — La haute cour de justice. La catastrophe maritime de Samoa. — Algérie; Inspection militaire dans le sud Oranais. — Les livres illustrés; La Chronique du règne de Charles IX. — Le théâtre illustré; Le royaume des Femmes. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus.

**LE MUSÉE DES FAMILLES**, paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 15 avril 1889 : Deux jours à Londres, par C. Améro; Causerie sur l'Exposition universelle, par Hip. Gautier; La farce du pâté et de la tarte, par Gaspard des Bruhes; Chronique, Causerie de quinzaine; La truite qui file, par G. B.; — Le Dieu Peptius, par P. Lacroix, Bibliophile; Science en famille, par L. Balthazar; La fortune de Bob, par Ch. Pontois; Causerie sur le costume militaire français, par Maurice Maïndron; Le bon Combat, par Pierre Duchâteau; Correspondance et concours, par Eug. Muller.

Illustrations par Gérardin, Kallmorger, J. Geoffroy, A. Parys, F. Régamey etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an, 11 fr. Départements, 16 francs, à la librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris.

**Un Monsieur** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac, un moyen infailliable à la portée de tous, de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été rationnellement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 15, rue Très-Cloîtres, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

**Indispensable dans les ménages**

Boucaignères (Gers), le 20 août 1888. — Je souffrais d'un embarras gastrique tous les ans au mois d'avril; ma femme souffrait d'une névralgie à la tête. Une seule boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50 nous a totalement guéris. Je ne puis assez recommander les Pilules Suisses contre ces maladies, et je veux toujours en avoir quelques boîtes à la maison. (Sig. lég.) GERMAIN RANSAN.

**Pour éviter les Maladies**

Ayez vie sobre, travail modéré, entretenez toujours libres le cerveau, l'estomac et les intestins, et, pour cela, ayez recours aux **Pilules Giequel**, remède si efficace contre la constipation, les maux de tête, les névralgies, les étourdissements, les congestions. Elles sont souveraines aussi contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les **Pilules Giequel**, à 1 fr. 50 la boîte.

**Bégaiement-Zéaiement.**

M. le Docteur Chervin, directeur de l'Institution des Bègues de Paris, ouvrira à Toulouse, Hôtel du Midi, le lundi 13 Mai, son cours annuel pour la cure de tous les défauts de prononciation. Pour tous renseignements, s'adresser à Paris, 82, Avenue Victor Hugo.

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, l'appauvrissement du sang, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin pour être guéries rapidement du fer à l'état soluble et de phosphate; on les trouve réunis dans le **Phosphate de fer soluble de Leras** qui est très recherché pour les enfants et les jeunes filles qui se développent difficilement et sont fatigués par la croissance et privés d'appétit.

**BOURSE.** — Cours du 24 avril 1889.

3 0/0.....	87 30
3 0/0 amortissable (nouveau).....	89 70
4 1/2 0/0 1883.....	106 20
Actions Orléans.....	1,383 00
Actions Lyon.....	1,413 00
Action Panama.....	57 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	417 00
Obligations Lombardes.....	313 25
Obligations Saragosse.....	372 25
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	95 65

**ÉTATS-UNIS DE VENEZUELA**

Emission de 42.000 Obligations de la Compagnie Française des Chemins de Fer Vénézuéliens

**REVENU 25 fr. NET D'IMPOT**  
JOUISSANCE 1<sup>er</sup> MAI 1889

**PRIX D'ÉMISSION : 365 FRANCS**  
Payables 25 francs en souscrivant, 90 francs à la répartition 125 francs le 1<sup>er</sup> Juin et 125 francs le 1<sup>er</sup> Août

**INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT GARANTIS**  
par les États-Unis de Venezuela, par la ligne, les terrains et par le capital de la Société

**RÉPUBLIQUE ARGENTINE**

165,620 Obligations hypothécaires de 500 fr. DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE DE SANTA FÉ

Revenu : 25 fr. (Janvier-Juillet)  
Remb<sup>t</sup> en 55 ans par tirages annuels  
Prix : 427 fr. 50 (avec un coupon spécial de 6<sup>e</sup> 25 au 1<sup>er</sup> juillet 1889), en payant : 20<sup>e</sup> en souscrivant; 100<sup>e</sup> à la répartition; 150<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> au 6 juin; 157<sup>e</sup> 50 du 1<sup>er</sup> au 6 juillet.

426 fr. en se libérant à la répartition.  
(Coupon spécial de 6 fr. 25 au 1<sup>er</sup> juillet attaché.)  
Le placement ressort à 6 0/0 GARANTIES

Annuité en or, servie par la Province pendant la durée de la concession et couvrant toutes les charges des obligations; intérêt et amortissement payés par la C<sup>ie</sup> de Fives-Lille, pendant la durée des travaux; 1<sup>re</sup> hypothèque sur 762 1/2 kilom. de chemins de fer; Capital social de 10 millions, maintenu disponible.

On souscrit : le 25 avril, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

**Dernières nouvelles**

**Boulangier en Angleterre**

M. Boulangier est arrivé à Douvres mercredi, à 2 heures.

Au moment du débarquement, quelques rares vivats ont été poussés, mais de même que durant le voyage, aucun incident ne s'est produit.

Boulangier a immédiatement pris, avec ses amis, un train spécial qui l'a conduit à Londres.

**Les congrès de l'Exposition**

Soixante-neuf congrès internationaux seront tenus au Champ-de-Mars au cours de l'Exposition prochaine. On vient de fixer définitivement la date et la durée de cinquante-quatre d'entre eux, parmi lesquels : le congrès de la Société des gens de lettres, du 18 au 27 juin; le congrès pour la protection des œuvres d'art et des monuments, du 24 au 29 juin; de la propriété artistique, du 25 au 31 juillet; pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme, du 29 au 31 juillet; colombophile, du 31 juillet au 3 août; de la photographie, du 6 au 17 août; pour l'étude de la transmission de la propriété foncière, du 8 au 14 août; des électriciens, du 24 au 31 août; des sociétés coopératives de consommation, du 8 au 12 septembre; monétaire, du 11 au 14 septembre.

Quinze congrès, dont la date et la durée ne sont pas fixées encore, auront lieu ensuite.

**Une mystérieuse affaire**

Fontainebleau, 23 avril, soir.

L'autorité militaire a ouvert une enquête sur un fait assez bizarre qui vient de se passer à la poudrière.

Le dépôt de poudre et de dynamite des troupes de la garnison de Fontainebleau est situé dans la forêt à plus d'un kilomètre de l'extrémité de la ville, et est gardé nuit et jour par un poste de soldats d'artillerie.

La sentinelle, qui était avant-hier de faction, a signalé le fait suivant :

Vers neuf heures du soir, un individu, dont il n'a pu donner qu'un signalement assez vague, a tenté de s'introduire dans la poudrière.

Une autre sentinelle a vu le même individu, le lendemain, au même endroit, à quatre heures du matin. Quel était le but de cet homme? Voulait-il essayer de mettre le feu et de faire sauter le dépôt de dynamite ainsi que la salle où l'on charge les obus? C'est ce que l'enquête parviendra peut-être à établir, bien que l'on n'ait que des données très vagues pour retrouver cet homme. On croit être plutôt en présence d'un monomane.

**EXÉCUTION d'un jugement**

DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS

Par jugement rendu par ledit Tribunal, le onze avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, Marie Marabelle, veuve Fournié, cultivatrice à Labéraudie, commune de Pradines, a été condamnée à cinquante francs d'amende pour avoir falsifié du lait destiné à être vendu, en y mélangeant un cinquième d'eau.

Et ce, par application des articles 1 § 1, 5, 6 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1851, 423, 463 du code pénal.

Pour extrait conforme, délivré par le commis greffier soussigné,

ANDRIEU.

Vu au Parquet :  
Le procureur de la République,  
J. MANY.